



DIRECTION GENERALE DES ENTREPRISES

Communiqué de presse

Communiqué de presse

www.entreprises.gouv.fr

[@DGEntreprises](https://twitter.com/DGEntreprises)

Paris, le 5 décembre 2016

7^{ème} édition de la Semaine de l'Industrie Ouverture des labellisations

Organisée chaque année depuis 2011, la Semaine de l'Industrie a pour objectif de promouvoir l'industrie et ses métiers auprès du grand public et plus particulièrement des jeunes et des demandeurs d'emploi, grâce à l'organisation d'événements (job dating, visites d'entreprise, conférences...) sur tout le territoire national. Avec plus de **2 500 événements et 300 000 participants**, l'édition 2016 a permis à un large public de découvrir une autre image de l'Industrie, un secteur qui recrute.

Ouverture des labellisations de l'édition 2017

La Semaine de l'Industrie 2017 se tiendra du **20 au 26 mars prochain**. Le focus retenu est « **L'industrie aussi, c'est écologique !** ».

Les organisateurs sont invités à labelliser leur événement **avant le lundi 6 mars 2017**, via le site dédié : www.semaine-industrie.gouv.fr, les événements proposés seront géolocalisables à l'aide d'une carte interactive.

Tous les acteurs (entreprises, fédérations industrielles, etc.) sont invités à se mobiliser et à proposer des événements au cours de cette semaine qui permet de faire découvrir un autre visage de l'industrie et de ses métiers.

Pour mémoire, afin d'être labellisé, un événement doit remplir quatre conditions :

- se dérouler du 20 au 26 mars 2017 ;
- être ouvert au grand public, jeunes, demandeurs d'emploi...
- avoir pour objectif d'informer et de communiquer sur le thème de l'industrie ;
- être gratuit.

Les organisateurs de la Semaine de l'Industrie

Pilotée par le Ministère de l'Economie et des Finances (Direction générale des entreprises), en association avec les ministères en charge de l'éducation nationale, du travail, de la culture, et de l'agriculture, la Semaine de l'industrie mobilise chaque année de nombreux partenaires : entreprises, fédérations industrielles, chambres consulaires, services de l'Etat en région (Préfectures, Direccte, Rectorats et établissements d'enseignement).

Les partenaires : [//www.entreprises.gouv.fr/semaine-industrie/partenaires](http://www.entreprises.gouv.fr/semaine-industrie/partenaires)

Toutes les informations sont à retrouver sur le site internet de la Semaine de l'Industrie : www.semaine-industrie.gouv.fr



Contact Presse : Anne Virlogeux - 01 79 84 30 70 Alexandra Chapon 01 79 84 30 58



DIRECTION GÉNÉRALE
DES ENTREPRISES

Sous l'autorité du ministre de l'Économie et des Finances, la Direction générale des entreprises (DGE) élabore et met en œuvre les politiques publiques relatives à l'industrie, à l'économie numérique, au tourisme, au commerce, à l'artisanat et aux services. Ses 1 300 agents sont mobilisés aux niveaux national et régional à travers les DI(R)ECCTE [directions (régionales) des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi], pour favoriser la création, le développement, l'innovation et la compétitivité des entreprises de toutes tailles, en France et à l'international. La DGE entretient des relations étroites avec les entreprises elles-mêmes et leurs représentants : organisations et fédérations professionnelles, chambres consulaires, réseaux d'accompagnement, etc.